



BULLETIN D'INSCRIPTION BROCANTE / VIDE-GRENIER

Dimanche 16 novembre 2025

A RETOURNER accompagné du règlement par chèque établi à l'ordre du "Trésor Public" et de la copie d'une pièce d'identité avant le 1er OCTOBRE 2025.

EN MAIRIE ou Boîte aux Lettres :
15 place Henri Boucher
74890 Bons-en-Chablais

Ne pas jeter sur la voie publique.

FOIRE PROPRE ET ÉCORESPONSABLE • INFOS : stmartin@bons-en-chablais.fr

Nom :

.....

Prénom :

.....

Adresse :

.....
.....

Coordonnées téléphoniques :

.....

Mail :

.....

Métrage souhaité : (multiple de 3 obligatoire) Tarif : 1,50 € le mètre

<input type="checkbox"/> 3m	<input type="checkbox"/> 6m	<input type="checkbox"/> 9m	<input type="checkbox"/> 12m	<input type="checkbox"/> 15m	<input type="checkbox"/> 18m	<input type="checkbox"/> 21m
=	=	=	=	=	=	=
4,50€	9,00€	13,50€	18,00€	22,50€	27,00€	31,50€

Votre emplacement vous sera communiqué 10 jours avant l'évènement.

Tout dossier incomplet (bulletin d'inscription + chèque + copie d'une pièce d'identité) ne sera pas pris en compte.

Passé le 1er octobre, aucune réservation et aucun remboursement ne seront possibles.

Règlement et organisation pratique

L'entrée se fera uniquement par la rue du Châtelard (salle des Fêtes).

Vous organisez vous-même votre vente. Prévoir chaise(s), table(s) ou tapis pour l'exposition des biens, tonnelle, etc. Un parking sera à votre disposition gratuitement (interdiction sur le lieu de la brocante des remorques, camping-car...). Pas de véhicule aux emplacements. Un parking proche sera à votre disposition.

Les emplacements sont attribués par les organisateurs et ne donnent lieu à aucune discussion. La présence des véhicules d'exposants n'est permise que dans des zones déterminées par l'organisateur. Pour des raisons de sécurité et d'accès aux véhicules prioritaires, il est demandé aux exposants de sortir leur véhicule en dehors du périmètre de la brocante dès le déchargement terminé.

Accueil des exposants de **6h00 à 8h30**

Circulation interdite sur le vide Grenier de 9h00 à 17h30.

Départ des exposants pour 18h00, tous les exposants devront récupérer leur matériel et laisser leur espace tel qu'ils l'ont trouvé. Une benne « tout déchet » sera mise à disposition sur le pôle brocante.

Je déclare sur l'honneur : "Ne participer qu'à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 321-9 du code pénal)".

Je m'engage à respecter les consignes des organisateurs le jour de la Foire.

Fait à Le / / 2025

Signature :